

le canard du

Bulletin d'information réservé aux adhérents - n°19 - Septembre 2014

SOMMAIRE

EDITORIAL
Votez et faites voter
pour les listes
SLC-CSF

Page 1

QUOI DE NEUF? Les contrôles de charges locatives un outil essentiel pour les locataires

Page 2

Le contrôle des charges locatives : un travail de longue haleine !

Page 2

Travaux de rénovation et Plan climat à la RIVP Page 4

ÉLECTIONS Les élections des représentants des locataires

Page 6

Une nouveauté pour les élections 2014: Le vote électronique Page 6

Memo - Calendrier des élections : les dates à retenir

Page 7

VOS DROITS Droit de vote des représentants des locataires dans les SEM Une véritable avancée Page 8

EDITORIAL

Votez et faites voter pour les listes SLC-CSF

En novembre-décembre prochain, comme tous les 4 ans, se tiendront les élections des représentants des locataires aux Conseils d'Administration des bailleurs sociaux.

Quand «tant de choses vont mal», la tentation est grande de ne pas aller voter et de ne plus croire en la possibilité de faire changer les choses et de se défendre. Pourquoi croire en ces représentants des locataires SLC-CSF et en leur organisation, alors que tant de représentants politiques ont pu vous décevoir?

- 1) Les représentants SLC-CSF aux Conseils d'Administration sont des locataires comme vous. Ils connaissent donc les difficultés, ils partagent les mêmes inquiétudes et les mêmes aspirations que tous les autres locataires.
- 2) Ils sont déjà représentants des locataires sur leur groupe et sont investis dans leur Association de Locataires SLC-CSF. Ils savent porter les attentes des locataires et les défendre auprès des bailleurs.
- 3) Vos représentants SLC-CSF sont bénévoles : ils ne touchent ni rémunération, ni jeton de présence. Ils s'investissent bénévolement au SLC-CSF pour agir collectivement et assurer la défense des droits des locataires. Ils ne sont pas là par intérêt personnel!
- 4) Les actions menées par vos représentants des Associations SLC-CSF démontrent la possibilité de faire évoluer les choses malgré la résistance des bailleurs :
 - a. les contrôles de charges réalisés par le SLC-CSF avec ses Associations permettent chaque année d'obtenir des centaines de milliers d'euros de remboursement de charges sur les groupes concernés.
 - b. Sur de nombreux groupes, les revendications des locataires aboutissent, notamment en matière de travaux d'isolation thermique, de sécurisation des immeubles, de ravalement ...
- 5) Un nouvel outil d'action collective arrive enfin : «l'action de groupe». Il va par exemple permettre aux locataires d'agir collectivement en justice en cas de litige en matière de charges locatives sur les groupes.
- 6) Désormais, les administrateurs dans les Société d'Economie Mixte auront un véritable droit de vote concrétisant notre demande depuis plusieurs années.
- ► Alors, pour continuer à défendre vos droits efficacement, lors des prochaines élections des représentants des locataires aux C.A. des bailleurs sociaux, mobilisez-vous en faveur des listes SLC-CSF.

www.slc.asso.fr Le canard du SLC - n° 19 • 1